



Doc. 16089
30 janvier 2025

Réglementer la modération de contenu sur les réseaux sociaux pour sauvegarder la liberté d'expression

Amendement¹ n° 2

Mme Yevheniia KRAVCHUK, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 17.2, insérer le paragraphe suivant:

«en coopération avec les organes de presse ou organisations de médias, mettre en œuvre un système de vérification des comptes des médias et des journalistes, ainsi que des mécanismes solides pour les protéger contre le harcèlement en ligne, les piratages et la fraude, et élaborer des lignes directrices en matière de médias sociaux à l'attention des organes de presse ou organisations de médias sur la publication d'informations concernant des questions sensibles, en vue d'éviter d'inutiles restrictions par modération pour ce type de contenu ;»

Déposé par:

KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
GEDVILAS Martynas, Lituanie, NI
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
MOSHNETS Olena, Ukraine, ADLE
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

